



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Les Infos du Municipal 29 juin 2018

HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PERIODE ESTIVALE

Les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement le matin de 08h30 à 11h30 du 2 juillet 2018 au vendredi 3 août 2018. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 6 août 2018 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le no de service de piquet des services techniques au 032/ 752 10 99. Le Conseil municipal tiendra sa dernière séance le 2 juillet 2018 et reprendra ses travaux le 13 août 2018, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

CONSEIL MUNICIPAL

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Daniel et Florence Donzé, rue des Mornets 21, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Sambiagio les Fils SA, route de Neuchâtel 1, 2520 La Neuveville.

Projet : Ouverture d'une fenêtre en demi sous-sol en façade sud du bâtiment existant, au chemin des Mornets 21, sur la parcelle no 445, ban de la Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 22 juin 2018 au 23 juillet 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 22 juin 2018

Services techniques de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour l'Ecole à journée continue Signol'air, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

ENSEIGNANT-E POUR LES DEVOIRS SURVEILLES

Occupation : De 15h00 à 17h00,
trois jours par semaine.

Nous recherchons une personne disposant si possible d'une formation dans l'enseignement ou dans l'éducation, capable d'aider et de soutenir les enfants dans leurs devoirs, motivée et disponible.

Entrée en fonction : 20 août 2018.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. Roland Fischer, directeur de l'école à journée continue (032 751 24 85).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 6 juillet 2018.

La Neuveville, juin 2018 Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle no 127, au lieu-dit : "Chemin des Prés-Guétins", commune de La Neuveville

Projet : construction d'une aire de stationnement en pavés-gazon (20 places de stationnement), d'un accès (sens unique) en enrobé bitumineux, pose de quatre candélabres, plantation de plusieurs arbres et pose de plusieurs panneaux de signalisation routière.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP H « Collège secondaire ».

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juillet 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 juin 2018.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 30 juin 2018

Heure: 17.00 h.

Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 16 décembre 2017
3. Budget 2017
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois
Claude Evard

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Jan Boruvka, Moos 19, 2513 Twann-Tüscherz.

Projet : Transformation intérieure, création de 4 appartements, réaménagement d'un local au rez-de-chaussée, réfection de la toiture avec pose de trois fenêtres obliques de toiture et vitrage du pignon monte-charge ainsi que le remplacement des fenêtres par de nouvelles fenêtres en bois, à la rue du Collège 5, sur la parcelle no 298, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 27 juin 2018 au 27 juillet 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 27 juin 2018

Services techniques de La Neuveville

**Votre cœur bat pour vous.
Faites-lui du bien.**

**p. ex. surveillez votre taux de cholestérol
et de glycémie.**

Nous avons d'autres bonnes idées pour votre santé:
Fondation Suisse de Cardiologie, Berne
Tél. 031 388 80 80, CP dans 10-65-0



Fondation Suisse
de Cardiologie

www.swissheart.ch



Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

JUIN
Samedi 30 9.30-11.30h

JUILLET
Lundis 2, 9 9.30-11.30h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire
ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 30 juin de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Fermeture au trafic

Route cantonale no 1325 ; Front. NE/BE - Nods - (Frinvillier) - Romont - Front. BE/SO
Commune : Nods

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic comme précisé ci-après:

Tronçon : **Nods sortie Ouest - Lignièrès, entre le lieu-dit "La Ruine" et la frontière Berne/Neuchâtel**

Durée : **du mardi 3 juillet 2018 à 8h00 au jeudi 5 juillet 2018 à 7h00**

Exceptions : Aucunes

Conduite de la circulation : Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu, pour la relation Nods - Lignièrès, par Diesse - Prêles - "La Main" - Lignièrès (et vice versa)

Restrictions : Le tronçon concerné sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif : Renouvellement du revêtement bitumineux.

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 22 juin 2018

Inspection des routes pour le Jura bernois



LES MANIFESTATIONS À NODS EN JUILLET ET AOÛT 2018

La SDN est à disposition des sociétés et organisations locales et régionales dans le but de publier un calendrier des activités dans notre région.

Les prochaines manifestations et autres activités :

Tournoi de football à six joueurs	Vendredi 6 juillet dès 17 h.	Place de sport Nods	Société de gym-Nods
Tournoi de football à six joueurs	Samedi 7 juillet dès 8h.	Place de sport Nods	Société de gym-Nods
Fête nationale	Mercredi 1 ^{er} août dès 18h.	Stand de tir, Nods	Commune et Sté de tir-Nods
Tournoi de pétanque	Samedi 11 juillet dès 8h30	Place du Stand de tir Nods	Société de tir-Nods
	Vendredi 24 août		Commune
Fête villageoise	Samedi 25 août	Place du Village	Sociétés locale SDN
	Dimanche 26 août		
Tir obligatoire	Samedi 30 août 9h30 à 11h30	Stand de tir-Nods	Société de tir-Nods

Pour vos informations et propositions d'autres manifestations : 079 249 52 41

Société de développement, Nods

DECHARGES SAUVAGES

Ces derniers temps, nous avons constaté une augmentation des décharges sauvages de matériaux divers.

Nous vous rappelons que tout déchet doit être éliminé au moyen des filières d'évacuation accessibles à chacun. La loi sur la protection de l'environnement est très stricte tout comme celle sur les déchets. Il découle de la responsabilité individuelle d'éliminer ses déchets de façon correcte.

Vos enfants vous seront reconnaissants de leur laisser une terre le plus propre possible. Rappelez-vous de la phrase d'Antoine de Saint-Exupéry

« nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »

Le Conseil communal compte sur votre collaboration et souhaite sincèrement ne pas avoir à aller jusqu'à la dénonciation.

Merci pour votre compréhension.

CONSEIL COMMUNAL

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2018 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire** à **AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annon-

cés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs du 2 au 6 juillet 2018.

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur un petit billet et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée.

En cas d'oubli, le relevé peut nous être transmis en remplissant la feuille déposée dans votre boîte aux lettres ou par mail à commune@nods.ch.

Sans relevé, la facturation sera établie sur la base d'une estimation.

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Judi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
 La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	16.07.2018	01.08.2018	Vacances estivales
	24.12.2018	02.01.2019	Vacances de Noël

Horaires des déchetteries Diesse / Prêles

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	17h00 - 19h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

L'administration communale sera exceptionnellement fermée le **jeudi 5 juillet 2018 toute la journée**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

**FERMETURE ESTIVALE
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET
DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES**

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration communale sera fermée

**du lundi 16 juillet
au mercredi 1^{er} août 2018 y compris.**

En cas d'urgence, veuillez laisser un message au 079 444 78 87.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

Pour ce qui est de la halle polyvalente, elle sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 9 juillet au dimanche 19 août 2018.

Le Conseil communal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration communale

**DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU 20 JUIN 2018**

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juin 2018 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 25 juin au 10 août 2018.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

L'administration communale

1^{ère} FÊTE DE LA MUSIQUE

Cette première édition de la Fête de la musique a été un succès. Même si la météo était un peu fraîche en soirée, celle-ci n'a pas retenu la population qui est venue en nombre !

La Présidente du comité d'organisation, Mme Alexia Lecomte, souhaite publiquement adresser ses remerciements à tous les membres des groupes d'animation de nos trois villages (GAD, GAL et GAP) qui se sont donnés sans compter pour mettre cette manifestation sur pied. Un TOUT GRAND MERCI aussi à l'administration communale pour son aide avant et pendant la fête, les membres du Conseil communal qui ont donné un coup de main et tous les bénévoles qui se sont investis de près ou de loin pour la réussite de cette soirée.

Elle adresse également ses remerciements à tous les groupes qui ont su amener une excellente ambiance.

La Présidente du comité d'organisation

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande groupée d'huile de chauffage sont priées de s'adresser à Mme Alexia Lecomte, par téléphone au 078 865 80 60, par mail à lecomte.a@hotmail.com ou en renvoyant le bulletin ci-dessous d'ici au **mercredi 15 août 2018 au plus tard**, à Mme Alexia Lecomte, Route de Prêles 15, 2516 Lamboing.

a) Je passe commande de litres d'huile de chauffage.

ou

b) Je passe commande du plein de ma citerne, soit litres d'huile de chauffage.

Qualité Normal ECO

Nom, Prénom :

Adresse :

NPA/Localité :

No de tél. :

Signature :

Date :

*La livraison est prévue
début septembre 2018*

**RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ
VILLAGE DE LAMBOING**

Nous informons la population que l'employé communal procédera au relevé des compteurs électriques durant les semaines 25 et 26, soit du

18 juin au 30 juin 2018.

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous, puis le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou l'envoyer par email à l'adresse suivante : info@leplateaudiedesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

Administration communale

**Formulaire de relevé
d'électricité, état au 30.06.2018**

Nom & Prénom :

Rue :

Localité : **2516 Lamboing**

No du compteur :

Etat HTkWh

BT.....kWh

**Merci de retourner au plus vite ce formulaire à
Administration communale,
La Chaîne 2, 2515 Prêles
ou par courriel à info@leplateaudiedesse.ch.**

Merci d'avance

CONGÉLATEUR PUBLIC À DIESSE

Il y a encore quelques casiers disponibles au congélateur public de Diesse.

Il s'agit de casiers de 100, 150 et 200 litres qui sont à la disposition de la population au prix d'une location annuelle de CHF 50.00 par 100 litres.

En cas d'intérêt, il vous suffit de remplir le talon ci-dessous et de nous le retourner.

L'administration communale (032 315 70 70) se tient évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Talon de réponse pour le congélateur public

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

No de tél. :

100 litres à CHF 50.00 / année

150 litres à CHF 75.00 / année

200 litres à CHF 100.00 / année

A retourner à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

**Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch**

**CONTRÔLES DU FEU BACTÉRIEN**

Entre la mi-juin et la mi-août, nos contrôleurs du feu bactérien, Eric Darioly et Philippe Gauchat, sillonnent la commune. Ils contrôleront les jardins, les vergers à hautes tiges, les haies et les lisières du bois sur l'existence éventuelle d'une contamination au feu bactérien. Le feu bactérien est une maladie bactérienne très dangereuse des pommiers, poiriers et cognassiers. Une plante touchée peut mourir en l'espace de quelques semaines.

La contamination a lieu par le biais de l'exsudat bactérien qui est sécrété par les arbres malades. Les plantes hôtes du feu bactérien sont exclusivement les arbres fruitiers à pépins (pommes, poires, cognassiers) et certaines plantes sauvages ou d'ornement; à savoir toutes les espèces de cotonéaster, buissons ardents, pommiers du japon (chaenomeles), amélanchiers, photinias (stranvaesia), aubépines, sorbiers et alisiers. La vente et la culture des plantes particulièrement menacées sont interdites dans toute la Suisse. Aucun moyen de lutte directe contre le feu bactérien n'est possible. L'utilisation d'antibiotique (streptomycine) nécessite une autorisation qui est cependant limitée aux plantations fruitières de basses tiges professionnelles.

La commune vous propose des informations supplémentaires concernant le feu bactérien, diffusés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) www.feubacterien.ch; sur celui du canton de Berne: www.be.ch/feu-bacterien ou sur celui du canton du Jura www.frij.ch (station phytosanitaire).

Que faire en cas de soupçon d'infection ?

- Les plantes suspectes ne doivent pas être touchées car vous risquez de contaminer une autre plante à la suite de ce simple contact.

- En cas de soupçon de feu bactérien, celui-ci doit être signalé. Avertissez-en immédiatement la commune; la personne chargée de traiter les cas de feu bactérien passera alors chez vous pour prendre les mesures nécessaires.

Administration communale

**FÊTE NATIONALE**

Mercredi 1^{er} août 2018
Complexe communal du Battoir, Diesse

Dès 18h00	Ouverture & apéritif offert par la commune
Dès 19h00	Repas servi et préparé par le club de Jass « le 5 au nell » <i>Grillades - Salade de pommes-de-terre - Desserts</i>
Dès 20h00	Partie officielle Allocation de Mme Anne-Caroline Graber de La Neuveville, députée UDC au Grand Conseil Hymne national par la Fanfare L'Espérance Nods-Diesse
Dès 20h30	Animation musicale par Nicole Thomet
Dès 22h00	Feux d'artifice

Venez nombreux !

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

2^{ème} trimestre 2018

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

30 juin

L'administration communale

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 30 juin et 1^{er} juillet 2018, le gardiennage sera assuré par Mme Gaëlle Gogniat Favre.

Le Comité

SENTIER DES SCULPTURES LAMBOING MONT-SUJET

Soirée « contes & souper », samedi 18 août 2018

Pour agrémenter une soirée d'été, l'équipe du sentier vous convie à une soirée « contes & souper » le **samedi 18 août 2018 à 18h00 sur la plate-forme.**

Mme Corine Müller de Lamboing contera des histoires d'oiseaux et sera accompagnée à la flûte par Mme Anouk Challandes. A la fin du spectacle, un déplacement (à pied ou en voitures) à la Bergerie du haut est prévu pour le souper.

En cas de pluie tout se déroulera à la Bergerie du haut dès 18h00.

Au vu des places assises restreintes sur la plate-forme, ainsi que pour l'organisation du repas, **une réservation est nécessaire d'ici fin juillet** auprès des organisateurs.

Le prix du spectacle, avec le repas, est fixé à Fr. 25.00 par personne (boissons non incluses), payable sur place.

Inscriptions et renseignements
auprès de Monsieur Gérard Racine
032 315 13 88 - 078 897 62 90
racine-gerard@bluewin.ch

Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)

Numéro de téléphone 079 200 00 44
Lundi au samedi de 8h - 20h
info@aul-be.ch

SIGEL VITUS WALTER,

né le 14 août 1948, originaire de Zürich ZH, célibataire, domicilié à 2517 Diesse, Chemin du Mamelon Vert 9, décédé le 17 novembre 2016.

Testaments avec modification de la dévolution légale.

Les Testaments de M. Vitus Walter Sigel sont tenus à disposition à l'Etude MÜNGER Notariat & Verwaltungen, Helvetiastrasse 15, 3000 Bern 6.

Oppositions doivent être présentées dans le mois suivant la troisième publication de la présente communication au notaire chargé de l'ouverture.

Berne, le 26 juin 2018 Lukas Fricker, notaire

ALCOOL ET MÉDICAMENTS : GARE AU MÉLANGE !

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

Projet d'Aide aux Montagnards n° 7498 :
nouvel approvisionnement autonome en énergie.

Schweizer Berghilfe
Aide Suisse aux Montagnards
Aiuto Svizzero alla Montagna
Agid Svizzer per la Muntogna

CP 80-32443-2

**Modification de la loi sur les épizooties**

Le gouvernement cantonal bernois soutient les modifications que la Confédération propose d'apporter à la loi sur les épizooties. Elles réglementent en particulier la participation de la Confédération dans la société qui exploite la banque de données sur le trafic des animaux et le traitement des données. Selon le Conseil-exécutif, il est pertinent d'utiliser la banque de données sur le trafic des animaux à plusieurs fins. Les exigences parfois contradictoires peuvent cependant engendrer des problèmes dans les domaines vétérinaire et agricole. Dans sa réponse à la consultation, le gouvernement estime que des précisions s'imposent. Toute personne doit pouvoir à l'avenir consulter les données collectées lors des contrôles dans son unité d'élevage et autoriser l'Office fédéral de l'agriculture à transmettre ces données à des tiers. Il est donc nécessaire de garantir la clarté juridique en matière de transmission de données.

Révision totale de l'ordonnance sur les activités à risque

Le Conseil-exécutif est favorable à la révision totale de l'ordonnance fédérale sur les activités à risque. Celle-ci vise à accroître la sécurité des participants et le professionnalisme des prestataires de ce type d'activités. Le gouvernement bernois se félicite de la redéfinition des activités à risque proposées à titre professionnel et de la nécessité de conclure une assurance responsabilité civile professionnelle. Il estime important que les écoles, les fédérations, les associations et d'autres institutions sans vocation commerciale puissent continuer à exercer des activités sportives sans autorisation et que les activités Jeunesse+Sport soient exclues de l'ordonnance. Dans sa réponse à la consultation, le Conseil-exécutif se montre par contre plus critique envers l'obligation de l'autorisation prévue pour les randonnées à raquettes dans le voisinage de pentes abruptes proposées à titre professionnel (à partir du degré de difficulté WT2), que la Confédération justifie par le risque latent d'avalanche. Il se demande si le risque est réellement si élevé qu'il faille exiger une autorisation pour ce type de randonnée.

Deuxième contribution de la Suisse aux États de l'UE

Le gouvernement cantonal bernois reconnaît que la deuxième contribution de la Suisse constitue un élément important des relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Elle permet à la Suisse de renforcer ses relations avec les pays partenaires et avec l'UE dans son ensemble. Cependant, l'état actuel des relations politiques entre la Suisse et l'UE ne pousse pas à l'optimisme, de l'avis du gouvernement cantonal. La Commission européenne a, par exemple, accordé l'équivalence boursière pour un an seulement en décembre 2017. Compte tenu de la décision discriminatoire et inopportune de l'UE, le canton de Berne ne peut pas approuver la deuxième contribution sans réserve. Dans sa réponse à la consultation, le gouvernement cantonal propose au Conseil fédéral de n'accepter la deuxième contribution qu'à la condition que l'UE fasse des concessions concrètes et contraignantes.

Expiration du délai référendaire

Le gouvernement cantonal bernois a constaté qu'il n'a pas été fait usage du délai référendaire concernant la loi sur l'exécution judiciaire adoptée par le Grand Conseil en janvier 2018.

Fonds du sport et Fonds d'encouragement des activités culturelles

La part du canton de Berne au bénéfice net de Swisslos se monte à près de 55,1 millions de francs en 2017. Le gouvernement attribue 10% de cette somme, soit 5,5 millions de francs, au Fonds du sport pour l'année en cours, compte tenu de l'état des réserves. Le Fonds d'encouragement des activités culturelles recevra 11 millions de francs (20% du bénéfice net de Swisslos). Le gouvernement bernois a autorisé par ailleurs le versement de 3,1 millions de francs de fonds publics à la Direction de l'instruction publique. Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est alimenté chaque année en juin par le Fonds de loterie et par des fonds publics.

Un quorum de 3% au second tour des élections

La Commission des institutions politiques et des relations extérieures est favorable à un quorum de 3% au second tour des scrutins majoritaires, afin d'exclure les candidatures manifestement vaines. Elle propose aussi plusieurs mesures pour apporter davantage de clarté dans la procédure de recours lors des votations populaires.

La Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) a examiné une révision partielle de la loi sur les droits politiques en vue de la session de septembre. L'objectif principal est d'introduire un quorum de 3% lors des seconds tours des scrutins à la majoritaire. En accord avec le Conseil-exécutif, la CIRE recommande au Grand Conseil d'approuver cette règle pour les élections au Conseil des États, au Conseil-exécutif et des préfets. Le projet a été élaboré sur la base d'une motion de la CIRE adoptée par le Grand Conseil.

Empêcher les candidatures manifestement vaines

Seuls les candidats et les candidates ayant obtenu 3% au moins des suffrages valables au premier tour devraient pouvoir se présenter au second tour. Ce seuil permet d'exclure au second tour les candidatures n'ayant manifestement aucune chance. Par ailleurs, de nouvelles candidatures ne devraient plus être admises à l'avenir au second tour. Seul le remplacement de candidats ayant atteint le quorum au premier tour serait admis. C'est l'élection au Conseil des États de 2015 qui est à l'origine de cette modification. Parmi les perdants du premier tour, un seul candidat manifestement dénué de toute chance d'être élu avait maintenu sa candidature, si bien qu'il avait fallu organiser un second tour. Le Grand Conseil avait par la suite demandé, par plusieurs interventions, une adaptation des conditions d'admission pour le second tour.

D'avantage de clarté dans la procédure de recours La Commission des institutions politiques et des relations extérieures est chargée de rédiger la brochure explicative pour les élections populaires

cantonales. À la lumière d'expériences récentes, elle souhaiterait inscrire plus clairement dans la législation les voies de droit concernant la brochure en question. Elle propose donc d'apporter les précisions nécessaires dans la loi sur les droits politiques.

Confirmation écrite de la candidature au Grand Conseil

La commission préconise par ailleurs une nouvelle réglementation pour les candidatures lors des élections au Grand Conseil. Les candidats et les candidates devraient tous désormais confirmer leur candidature, pour éviter que des personnes ne soient inscrites sur une liste à leur insu, comme cela a été le cas lors des dernières élections.



«Quand j'ai de la difficulté à commencer la journée,...

... sentir la brume du matin sur mon visage me rafraîchit l'esprit.»

Un conseil de Bernard M., sourdaveugle

Les personnes aveugles vous aident volontiers. Merci de les aider vous aussi.

www.ucba.ch

UCBAVEUGLES

Union centrale suisse pour le bien des aveugles

**Après le passage de la tempête «Burglind» : travaux de déblaiement bien avancés**

Les tempêtes de janvier ont couché quelque 470'000 m³ de bois dans les forêts bernoises. Les travaux de déblaiement ont dû démarrer rapidement pour éviter une propagation du bostryche et des dégâts aux forêts protectrices. A l'heure actuelle, 80 à 90% du bois ont été déblayés. Dans les Alpes, les travaux sont retardés par la neige.

«Burglind» et d'autres tempêtes ont causé de sérieux dégâts aux forêts bernoises en janvier 2018. Le Conseil-exécutif a approuvé un crédit de 7,2 millions de francs en février afin de commencer rapidement les travaux nécessaires pour remettre en état les forêts. À l'heure actuelle, 80 à 90% du chablis ont été traités à l'échelle du canton. Le pourcentage est de trois quarts seulement dans l'Oberland bernois, les travaux ayant été retardés par d'importantes quantités de neige.

S'il tire un bilan positif, Roger Schmidt, chef de l'Office cantonal des forêts, se montre néanmoins prudent : «L'objectif était de déblayer autant de bois que possible jusqu'au milieu de 2018. Nous sommes bien avancés.» Selon lui, le crédit et les mesures décidées sont suffisants pour assurer une remise en état des forêts. La bonne collaboration avec le Service forestier, les entreprises et les propriétaires forestiers, ainsi que l'industrie du bois est précieuse.

Préserver les forêts protectrices

Les travaux avaient pour objectif principal d'empêcher une prolifération de bostryches et de préserver ainsi la fonction protectrice des forêts. L'Office des forêts estime qu'il n'y a pas de raison de s'alarmer, mais que l'évolution de la situation dépendra en grande partie des conditions météorologiques. En effet, le bostryche peut se reproduire rapidement par temps chaud dans les arbres endommagés et se répandre dans les peuplements forestiers sains. Un été chaud et sec accroît par ailleurs le risque de propagation pour les années à venir.

Le canton de Berne mobilise du personnel supplémentaire pour surveiller les forêts protectrices. Il a soutenu financièrement des formations en sécurité du travail afin de prévenir les accidents lors du façonnement du chablis. Pas moins de 70 personnes ont participé à neuf formations. Des subventions versées aux propriétaires forestiers permettent en outre d'encourager la collaboration dans les travaux de remise en état et la vente du bois. L'Office des forêts a approuvé dix demandes émanant des associations de propriétaires forestiers, pour un total de 60 000 m³ de chablis façonné et 140'000 m³ de bois vendu.

Le marché a plutôt bien absorbé le chablis. L'industrie nationale du bois dispose maintenant de bois brut pour plusieurs mois. Il n'y a que pour le bois de feuillus que le marché ne soit pas saturé. La conclusion que le canton tire de «Burglind» est qu'une économie forestière et une industrie du bois performante sont essentielles pour maîtriser les dégâts causés par les tempêtes.

Commission des finances opposée à une modification indirecte de la loi sur les impôts

La Commission des finances a examiné la loi sur le droit foncier rural et le bail à ferme agricole en vue de la deuxième lecture au Grand Conseil. Après des investigations approfondies, elle propose à une courte majorité de renoncer à la modification indirecte de la loi sur les impôts qui supprimerait le ré-

gime spécial dont bénéficie l'agriculture.

Lors de la session de juin, le Grand Conseil bernois a examiné en première lecture la révision de la loi sur le droit foncier rural et le bail à ferme agricole. Une majorité de la Commission des finances avait proposé une modification indirecte de la loi sur les impôts visant à revenir à la notion d'entreprise comme base du régime fiscal de l'agriculture et à abroger les dispositions spéciales relatives à la demi-unité de main d'œuvre standard. Le Grand Conseil a renvoyé cette partie du projet à la commission en lui demandant d'en analyser plus en détail les répercussions financières.

Les investigations menées par la Direction de l'économie publique en collaboration avec l'Intendance des impôts ont montré qu'environ 750 exploitations agricoles bénéficient du régime actuel. L'abrogation des dispositions spéciales accroîtrait leurs charges de quelque 550 000 francs, soit environ 740 francs en moyenne par exploitation. La Commission des finances renonce – à une courte majorité – à la modification indirecte de la loi sur les impôts en vue de la deuxième lecture. Elle souhaite que le régime actuel, qui a commencé à déployer des effets en 2014 seulement, soit maintenu afin que les petites exploitations continuent à bénéficier d'une valeur locative et d'une valeur officielle réduites. La suppression des dispositions spéciales toucherait avant tout les petites exploitations agricoles, pour lesquelles une hausse d'impôt même minime peut avoir des conséquences importantes.

Une forte minorité de la commission estime au contraire qu'il faut harmoniser la définition de l'entreprise agricole et que le canton de Berne n'a pas à faire cavalier seul sur ce point. Elle pense qu'il n'y a pas lieu de créer une inégalité de traitement devant l'impôt entre les petites exploitations agricoles n'atteignant pas le seuil de qualification d'entreprise agricole et les autres contribuables. De plus, la règle de la demi-unité de main d'œuvre standard contrevient à la législation fédérale.

La deuxième lecture de la loi sur le droit foncier rural et le bail à ferme agricole aura lieu lors de la session de septembre 2018.

Prix de la culture décerné au «Heitere Fahne» de Wabern

Le canton de Berne attribue le Prix de la culture 2018 au «Heitere Fahne» de Wabern. Ce local marie culture, théâtre et gastronomie dans un environnement social. Le Prix de la médiation culturelle va au Biennois Benedikt Loderer, critique d'architecture, qui aime se qualifier de promoteur urbain. Le Prix de la culture est doté de 30'000 francs, le Prix de la médiation culturelle de 10'000 francs.

Fondé en 2013, le «Heitere Fahne» est devenu rapidement un haut lieu de la vie culturelle de la région bernoise. Dans cet espace de rencontre ouvert installé dans le restaurant de l'ancienne brasserie à Wabern, près de Berne, culture, théâtre et gastronomie font bon ménage. Il réunit des individus d'origine et de compétences différentes. Le «Heitere Fahne» est géré par le collectif Frei_Raum. Les handicapés, les migrants, les individus souffrant de troubles psychiques ou en rupture avec la société, mais aussi les enfants et les jeunes y sont les bienvenus. La culture inclusive est reine au «Heitere Fahne», pour qui engagement, chaleur humaine et surtout bénévolat ne sont pas de vains mots. Le canton de Berne récompense cette contribution importante à la vie culturelle et cette

approche participative par le Prix de la culture 2018, sur recommandation de la Commission des affaires culturelles générales.

Trente ans déjà que Benedikt Loderer sillonne la Suisse en portant un regard critique sur son développement architectural et spatial. Alors que la critique d'architecture disparaît des pages culturelles, Benedikt Loderer partage encore ses connaissances et ses pensées avec l'intelligence et la clairvoyance qui le caractérisent. Bien que retraité, le chroniqueur n'a rien perdu de sa fougue, lui qui estime que « la critique d'architecture est en définitive aussi une critique de la Suisse ». Le canton de Berne lui attribue le Prix de la médiation culturelle 2018 pour ses analyses aiguisées des sensibilités helvétiques et son dévouement à la culture du bâti.

La remise des prix aura lieu mardi 18 septembre 2018, à 19h30, au « Heitere Fahne », Dorfstrasse 22/24, à Wabern.

Plan sectoriel des itinéraires de randonnée pédestre

Les adaptations du plan sectoriel cantonal du réseau des itinéraires de randonnée pédestre sont soumises à la population. Chacun est invité à faire part de ses suggestions et de ses remarques par écrit à l'adresse info.tba@bve.be.ch, d'ici au 18 juillet 2018, dans le cadre de la procédure de participation. Le plan sectoriel est l'outil de gestion, de planification et d'information grâce auquel le canton met en œuvre, dans l'organisation du territoire, les consignes des législations fédérale et cantonale sur les chemins pédestres et les chemins de randonnée. Entré en vigueur en 2012, il a été mis à jour la première fois en 2016. Les changements proposés concernent 162 communes, tandis que les adaptations portent sur 436 kilomètres de nouveaux itinéraires de randonnée ou de nouveaux tracés. En contrepartie, 410 kilomètres de chemins seront retirés du réseau. La part de revêtement naturel du réseau, qui totalise près de 10'000



L'arrêt du cœur raccourcit des vies avant l'heure.

La Fondation Suisse de Cardiologie. Active contre les maladies cardiaques et l'attaque cérébrale. Vous aussi, aidez nous.

Compte pour les dons: CP 10-65-0.



www.swissheart.ch

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 29 juin

Cultes dans les homes: 10h Mon Repos et 10h45 Montagu

Dimanche 1er juillet, attention changement d'horaire

10h30 Culte à la Blanche Eglise

Solveig Perret-Almelid, pasteure

Mercredi 4 juillet

10h partage biblique et prière à la Blanche Eglise

! Reprise du chœur du mercredi le 22 août 2018

Changement d'horaire pour les 3 cultes suivants

Dimanche 8 juillet à 10h30, 15 juillet à 10h30, 19 août à 10h30. Tous les autres cultes auront lieu à 10h

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay - 032 315 11 53

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 1. Juli

10.30 Uhr, Achere Tüscherz: Achere-Gottesdienst. Mit dem Ad-hoc-Chor und Johannes Göddemeyer (Leitung), Pfrn. Brigitte Affolter. Anschliessend Apéro und Zmittag des Frauenvereins Tüscherz-Alfermée.

Pikettdienst

22. bis 30. Juni: Pfr. Eric Geiser (Tel. 032 324 18 81 oder 032 315 25 72 oder 079 533 47 12).

1. bis 15. Juli: Pfrn. Brigitte Affolter (Tel. 079 439 50 98).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 1er juillet

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 3 juillet

Pas de célébration à Mon Repos

Jeudi 5 juillet

Plus de célébration le jeudi matin à l'église paroissiale, un café-partage sera mis sur pied par la suite par l'assistant pastoral.

Dimanche 8 juillet

10h Messe à l'église paroissiale

Groupe WhatsApp

La paroisse de La Neuveville et du Plateau de Diesse a créé un groupe whatsapp nommé 'Paroisse La Neuveville'. Ceci permettra d'obtenir des informations sur la vie de la paroisse, de proposer des projets, de partager des réflexions, d'être soutenus dans des initiatives, etc. Toute personne désirant s'inscrire est priée de s'adresser à Mme Perrot ou au secrétariat ou à l'assistant pastoral.

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 1 juillet

Culte à 10h, Diesse, thème: «Quel appel peut nous faire vivre ?»

Dimanche 8 juillet

Culte à 10h30 à La Neuveville

(exceptionnellement pas de service de voiture)

8ème édition de la Course de la Solidarité

Vendredi 17 août 2018 à Prêles

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing; 9h45 centre du village de Diesse quand le culte à lieu à Nods ou La Neuveville

Contact

Vice-président : M. Philippe Niederhauser / 032 315 19 43

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Vendredis 29 juin, 6, 13, 20, 27 juillet & 3 août

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanches 1er, 15 juillet

9h15, culte, cène

Dimanche 29 juillet

10h, culte, La Neuveville

Transport, départ 9h30 place de l'église Nods

Dimanche 5 août

10h, culte, Nods, cène

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Catéchète professionnelle : Anne Noverraz

079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Président : André Sunier

079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche

10h Culte avec Michael Gerber, St-Cène

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos

- Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Pas d'informations reçues

Paroisse réformée de La Neuveville

CULTES à LA BLANCHE EGLISE

Juillet	Août
1er Culte, 10h30	5 Culte, 10h
8 Culte, 10h30, St. Cène	12 Culte, 10h, St. Cène
15 Culte, 10h30	19 Culte, 10h30
22 Culte, 10h	26 Culte, 10h, NODS (Fête du village)
29 Culte régio, 10h Diesse	

Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)

Numéro de téléphone 079 200 00 44

Lundi au samedi de 8h - 20h

info@aul-be.ch

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Association du service bénévole 7 sur 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis,

mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi

de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38

ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Services industriels de La Neuveville

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Agenda / Musées

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 8 avril

au 28 octobre 2018. Ouvert tous les samedis et dimanches

de 14h30 à 17h30, du 17 juin au 9 septembre 2018.

Exposition temporaire "Collection 2000-2017 ou la vie privée des

objets dans les musées "

Visites guidées sur demande. Renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition temporaire «Ernst Geiger (1876-1965) et le Formel».

Ouvert tous les samedis et les dimanches de 13h30 à 17h, du

6 mai au 28 octobre 2018.

Visites guidées sur demande. Rens. tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h,

chemin de la Raïsse 3 : Reprise le lundi 20 août.

mosaïque.jispace.ch

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes